



Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 500'000.- TTC pour le réaménagement de la rue de l'Avenir entre la rue de la Serre et la rue du Parc

(du 14 janvier 2015)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Le projet de réaménagement des rues de l'Avenir et de la Fontaine de la rue du Nord à l'avenue Léopold-Robert est né des réflexions menées par des architectes chaux-de-fonniers dans le cadre d'ID RégionS en 2005 déjà.

Par la suite, et en vue de promouvoir le riche patrimoine architectural et urbanistique de la ville ainsi que dans le but de créer des itinéraires privilégiés destinés au déplacement ou à la balade à pied, il a été convenu de reprendre les idées évoquées dans le cadre d'ID RégionS et de développer un concept d'aménagement s'échelonnant de l'avenue Léopold-Robert à la rue du Nord.

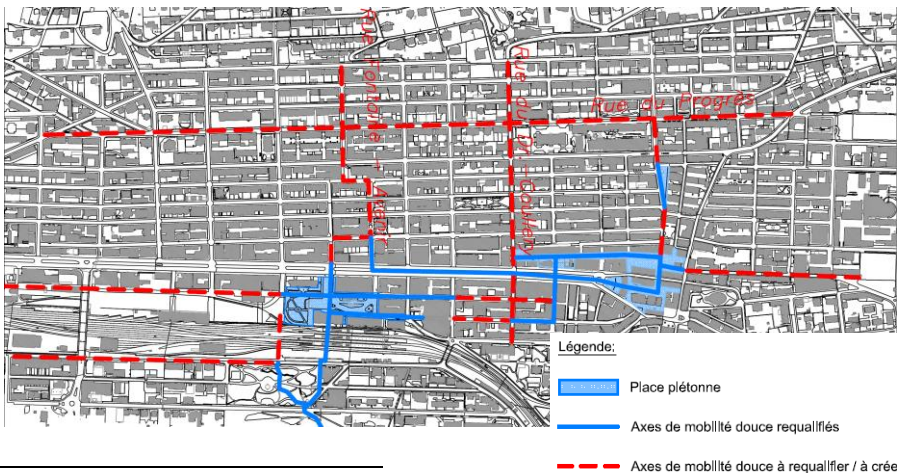


Plan de localisation

Les rues de l'Avenir et de la Fontaine constituent un axe fort entre le centre-ville et le nord de la ville : ce cheminement s'étend de la nouvelle place de la Gare au quartier développé notamment par L'Eplattenier, Le Corbusier et Chappalaz (villas Fallet, Jaquemet, Stotzer, Maison Blanche...); entre la place de la Gare et la rue Numa-Droz, il traverse un espace d'une grande densité d'intérêts et d'activités : les gares ferroviaire et routière, La Poste, le Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM), l'Ecole d'arts appliqués (EAA), la Synagogue; à proximité directe, le Club 44 et la Maison du peuple.

Cet axe, structurant à l'échelle de la ville, permettra des cheminements nord-sud sécurisés et agréables au même titre que la rue du Docteur-Coullery qui sera réaménagée au profit des transports publics et de la mobilité douce dans les prochaines années. Ces deux axes verticaux complétés par deux axes horizontaux (rue Verte et rue du Progrès) feront partie intégrante du maillage de mobilité douce qui sera défini prochainement par le plan directeur des mobilités et à ce titre débattu par votre autorité¹.

Le plan ci-dessous présente les premières réflexions des services communaux qui montre la cohérence du projet Avenir-Fontaine dans la vision globale du centre-ville en termes de mobilité douce.



¹ A noter que l'objectif du Conseil communal est une ratification par l'Etat du plan directeur des mobilités au printemps 2017. Le travail se fera en collaboration avec la commission des lignes directrices et devrait connaître le planning suivant : l'année 2015 sera consacrée à la définition des objectifs et des mesures permettant de les atteindre; 2016 verra l'élaboration des fiches de mesures et la validation politique.

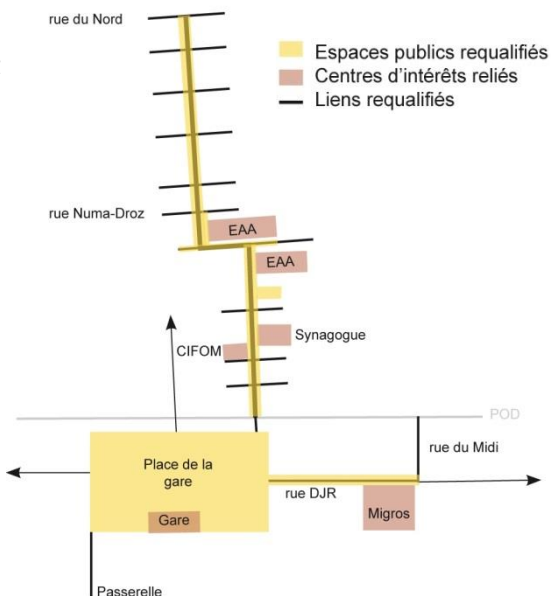
Si la planification envisage le projet dans son entier (soit de manière globale et cohérente, de la nouvelle place de la Gare à la rue du Nord), le Conseil communal ne souhaite solliciter auprès de votre autorité le crédit que pour la première étape. D'une part, cela présente l'avantage de limiter les crédits ouverts accordés par votre autorité selon le vœu formulé par plusieurs groupes au moment du budget 2015 et d'autre part cela permettra d'ouvrir le débat sur ce qui a déjà été réalisé au moment de mettre en œuvre la suite de la requalification. Aussi, le Conseil communal prévoit-il de présenter au Conseil général, afin de solliciter les crédits nécessaires, un deuxième rapport en 2016 portant sur le tronçon compris entre la rue du Parc et la rue Numa-Droz et un troisième rapport et un quatrième rapport entre 2017 et 2018 portant sur les deux étapes de requalification du tronçon entre la rue Numa-Droz et la rue du Nord. Ainsi, le rapport qui vous est soumis présente l'ensemble du projet, mais porte particulièrement sur la première étape entre la rue de la Serre et la rue du Parc, traversées des chaussées comprises.

Une transversale permettant une nouvelle liaison fonctionnelle et qualitative de la rue du Nord à l'avenue Léopold-Robert

L'axe vertical Avenir – Fontaine, situé dans le prolongement de la place de la Gare requalifiée, permet de compléter le maillage d'espaces publics de qualité reliant les points stratégiques, élevant la qualité de vie dans les quartiers et promouvant les mobilités douces.

Il est également fortement emprunté par les étudiants et écoliers car on y trouve, à proximité, l'EAA et le CIFOM.

Il deviendra un axe privilégié pour les personnes se déplaçant à pied ou à vélos car les rues alentours sont fortement empruntées par le trafic motorisé.



Ainsi, ce projet vise différents objectifs :

Mobilités

- favoriser en centre-ville les déplacements doux (mobilités piétonne et vélo) pour les courtes distances;
- favoriser la cohabitation entre les différents modes de déplacement, via des aménagements qualitatifs et pour tous;
- sécuriser les déplacements et les traversées piétonnes.

Espaces publics

- rendre l'espace public attractif et convivial;
- favoriser la mixité d'usages au sein des espaces publics;
- développer avec ce projet une rhétorique des espaces publics de la ville de La Chaux-de-Fonds permettant une identification immédiate de ces espaces, une appropriation et des usages adaptés.

Enfin, cet axe sera mis en valeur dans le cadre de la signalétique piétonne puisqu'il porte les flux partant de la place de la Gare et de l'avenue Léopold-Robert pour rejoindre les hauts de la ville et vice-versa.

Projet

Le projet de réaménagement des rues de l'Avenir et de la Fontaine propose un aménagement homogène et qualitatif. La première tranche (avenue Léopold-Robert – rue de la Serre) est d'ores et déjà construite et joue aujourd'hui son rôle de nouvel espace de rencontre (terrasse) et d'appel visuel depuis l'avenue Léopold-Robert à un cheminement destiné aux modes doux.



Aménagements rue de l'avenir :
accroche visuelle depuis et vers la place
de la Gare et l'avenue Léopold-Robert



Aménagements
rue de l'Avenir :
matériaux
lumineux et
perméables, assises
et lieu de rencontres

Il s'agit aujourd'hui de compléter, dans la même logique, l'aménagement du tronçon Serre – Nord de manière à conférer à l'ensemble un caractère homogène et qualitatif en jouant avec des revêtements différenciés, du mobilier urbain, une arborisation en phase avec le site et une refonte de l'éclairage pour renforcer l'ambiance nocturne.

Les objectifs sont les suivants :

- assurer la continuité de la promenade avec la réalisation d'un espace sécurisé dévolu à la mobilité douce;
- créer des espaces publics de qualité incitant à leurs usages;
- favoriser le développement d'une dynamique propre au quartier;
- assurer l'articulation cohérente et fonctionnelle de ces différents espaces;
- aménager en cohérence avec le bâti;
- mettre en valeur les éléments architecturaux.

Le plan de la page ci-après montre le concept général qui prévoit un axe réservé à la mobilité douce ainsi que des espaces publics plus larges constituant des respirations dans le cheminement des rues. L'ensemble des traversées avec les axes est-ouest est également retravaillé afin d'assurer une sécurisation des flux pour l'ensemble des usagers.

Un aménagement au service de la mobilité douce

Favoriser les déplacements doux implique d'adapter les voies à cet usage et de les rendre attractives. Dans le projet ici présenté, nous cherchons à atteindre ces objectifs via :

- une mise à zéro des chaussées (absence de trottoirs et de décrochages);
- la création de rampes en complément des escaliers existants de la rue du Progrès à la rue du Nord;
- l'usage de matériaux permettant une lecture rapide des axes de déplacement;
- une accroche visuelle de cette rue de par l'usage de matériaux qualitatifs et singuliers ainsi que par une mise en lumière soignée.

Un cheminement ponctué d'éléments remarquables

Au cours du cheminement, divers espaces de rencontres et de mise en valeur du patrimoine urbain et architectural chaux-de-fonnier sont créés. Ils seront autant de respiration au cœur de la densité du damier.

rue de la Serre. La terrasse du café vient compléter cet aménagement et apporte vie et usage à cet espace.

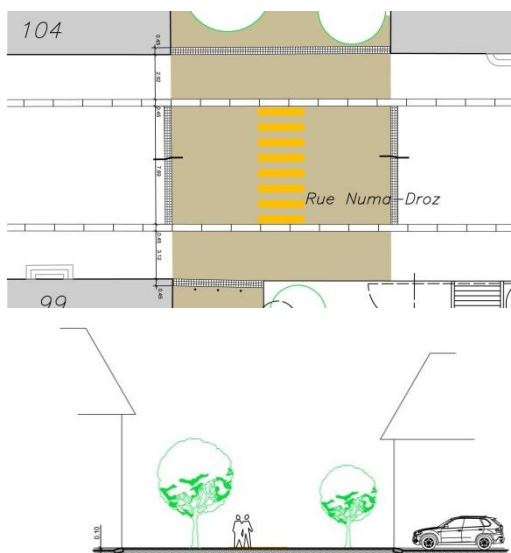
- La Synagogue est un bâtiment classé d'importance nationale. Le parvis, dalle de béton teintée dans la masse et insérée dans un revêtement minéral (pavé), souligne sa présence dans le cheminement. L'architecture remarquable de la Synagogue sera mise en valeur par un jeu de lumière.
- Une nouvelle aire de jeux entre les rues du Parc et Jardinière : l'aire de jeux est ouverte vers la rue piétonne et sera requalifiée via l'installation de différents jeux, de bancs et tables ainsi que la remise en état des très beaux murs de soutènement et des grilles en fer forgé. Le point de collecte des déchets sera déplacé vers l'est afin de diminuer les dangers liés aux circulations des camions. Ce déplacement permettra de clore complètement l'aire de jeux sur sa partie nord donnant sur la rue Jardinière circulée.
- L'EAA, perçue comme un front depuis le bas de la rue de l'Avenir, accompagne le cheminement et soutient la transition avec la rue de la Fontaine. Le parvis de l'EAA et ses espaces environnants seront requalifiés afin de favoriser un usage partagé de cet espace public (étudiants, enfants du quartier, habitants). Des estrades qui accueilleront les étudiants lors de leurs pauses ou révisions mais offrant aussi une assise aux habitants du quartier et aux promeneurs seront créées. L'espace vert allant vers la rue Numa-Droz et bordant l'école se verra agrémenté de bancs et tables. Ces différents aménagements permettent de mettre en place un nouveau concept de circulation devant l'EAA et donc d'apaiser le trafic. La crèche, le café, l'école et les habitants du quartier pourront donc mieux s'approprier ce vaste espace public idéalement situé.
- Dès la rue du Progrès, la pente s'accroît et un rythme différent se met en place. On se trouve en zone plus résidentielle et une typologie de l'aménagement moins minéral (pieds d'arbres végétalisés, rues avec des circulations apaisées) sera utilisée.
- La partie réaménagée de la promenade prend fin au pied du mur de la rue du Nord, où le plan en damier s'interrompt. Un autre tissu commence en haut de l'escalier.

Une sécurisation des traversées

Les flux piétons/vélos seront majoritairement orientés dans un sens nord-sud. Il faut donc assurer la sécurité de tous les usagers sur les croisements des tronçons est-ouest avec cette promenade.

La sécurisation des traversées va être de deux types :

- Sur l'ensemble des rues traversantes, sauf la rue Numa-Droz, la traversée sera à niveau sans surélévation. Pour les vélos, c'est la priorité de droite qui sera de vigueur. Il s'agit en effet d'éviter une priorité absolue aux vélos car cette situation pourrait créer des conflits et des dangers entre les différents usagers.
- La sécurisation de la rue Numa-Droz se fera par un travail sur les matériaux au sol (pavés délimitant le passage piéton : élément visuel et sonore faisant ralentir), une surélévation et une mise en couleur des carrefours qui permettront à chacun de se croiser en toute sécurité. La mise en lumière de ces traversées sera également adaptée. Les images ci-dessous montrent le concept de sécurisation de cette traversée. Sur la rue Numa-Droz, qui est une rue collectrice, le régime de circulation sera maintenu à 50 km/h. Une éventuelle diminution de la vitesse à 40 km/h sera étudiée dans le cadre des réflexions qui devront être menées d'ici 2018 pour l'assainissement sonore au sens de l'ordonnance fédérale pour la protection contre le bruit.



Coûts et planning pour l'aménagement complet des rues Avenir – Fontaine

Le montant total de l'investissement pour le réaménagement des rues Avenir-Fontaine représente un montant de CHF 2'990'000.- TTC et se répartit de la manière suivante :

Installations de chantier	CHF	110'000.- HT
Démolition	CHF	310'000.- HT
Revêtement	CHF	1'580'000.- HT
Aménagement	CHF	440'000.- HT
Mandataires	CHF	190'000.- HT
Divers et imprévus	CHF	140'000.- HT
Total brut	CHF	2'770'000.- HT
TVA	CHF	220'000.-
Total net	CHF	2'990'000.- TTC

Ce montant de CHF 2'990'000.- peut être divisé par tronçon de rues :

rue de la Serre - rue du Parc	CHF	500'000.- TTC
rue du Parc - rue Jardinière	CHF	460'000.- TTC
rue de la Jardinière - rue Numa-Droz	CHF	620'000.- TTC
rue Numa-Droz - rue du Progrès	CHF	350'000.- TTC
rue du Progrès - rue du Temple-Allemand	CHF	390'000.- TTC
rue du Temple-Allemand - rue du Doubs	CHF	350'000.- TTC
rue du Doubs - rue du Nord	CHF	320'000.- TTC
Total net :	CHF	2'990'000.- TTC

Il est prévu de réaliser cet aménagement en quatre étapes :

2015 : rue de la Serre - rue du Parc	CHF	500'000.- TTC
2016 : rue du Parc - rue Numa Droz	CHF	1'080'000.- TTC
2017 : rue Numa-Droz - rue du Temple-Allemand	CHF	740'000.- TTC
2018 : rue du Temple-Allemand - rue du Nord	CHF	670'000.- TTC

Une demande de crédit sera soumise au Conseil général pour chacune des quatre étapes.

A noter que les étapes 2017-2018 devraient être synchronisées avec des mesures de stationnement car la réalisation de l'aménagement va induire une perte de 24 places de parc sur la rue de la Fontaine. Idéalement, il faudrait que la politique de stationnement soit mise en place. Si ce n'est pas encore le cas, du stationnement à durée limitée pourrait être introduit, notamment pour permettre aux entreprises à proximité de pouvoir

bénéficiaire de places de parc. Il s'agit surtout du garage de l'Avenir, situé au carrefour rue du Progrès – rue de la Fontaine.

Coûts étape 2015 : tronçon rue de la Serre – rue du Parc

Le montant total de l'investissement pour le réaménagement entre la rue de la Serre et la rue du Parc représente un montant de CHF 500'000.- TTC et se répartit de la manière suivante :

Installations de chantier	CHF	15'000.- HT
Démolition	CHF	50'000.- HT
Revêtement	CHF	330'000.- HT
Aménagement urbain	CHF	20'000.- HT
Mandataires	CHF	28'000.- HT
Divers et imprévus	CHF	20'000.- HT
Total brut	CHF	463'000.- HT
TVA	CHF	37'000.-
Total net	CHF	500'000.- TTC

Financement

Ce projet a été retenu dans le cadre du deuxième projet d'agglomération. La Confédération participera, par le fonds d'infrastructure pour les projets d'agglomération, à hauteur de CHF 790'000.- pour le projet global devisé à CHF 2'990'000.-.

Pour l'étape 2015, rue de la Serre – rue du Parc, la subvention sera de CHF 130'000.-.

Cet élément sera porté en déduction du montant du crédit.

Ainsi, les participations financières au projet se présentent comme suit :

Total du projet étape 2015	CHF 500'000.-
- Confédération, par projet d'agglomération (à indexer sur l'IPC depuis 2007)	CHF 130'000.-
Total prévu à charge des comptes ordinaires de la Ville	CHF 370'000.-

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

La réalisation de ce projet participe à la concrétisation de l'axe 1 ("Bien vivre dans la cité") du programme de législature 2012-2016, notamment des objectifs "Rendre l'espace public attractif et convivial" et "Favoriser la cohabitation entre les différents modes de déplacement".

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le service des communes, la charge financière est calculée sur le coût net à charge de la Ville, au taux d'amortissement moyen de 5.3 %.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.9% sur CHF 500'000.-. Ce montant correspond aux dépenses à charge de la Ville, soit l'investissement total (CHF 500'000.-) moins les subventions de la Confédération (CHF 130'000.-).

Amortissement : CHF 500'000.- x 5.3 % :	CHF	26'500.-
Intérêts : 2.9 % sur la moitié des dépenses monétaires à charge de la Ville :	CHF	5'365.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	31'865.-

Conséquences sur les ressources humaines

Le pilotage jusqu'à la délivrance du permis de construire est assuré par le Service d'urbanisme et de l'environnement. La réalisation du projet sera pilotée par les Services techniques avec l'appui d'un mandataire externe.

Collaboration intercommunale

Néant

Eléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

La réalisation de cet axe constitue une contribution à l'amélioration des conditions-cadres pour la mobilité douce. Les émissions polluantes ainsi que les émissions sonores sont notablement réduites. Des espaces verts et des plantations viennent accompagner cet aménagement.

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit de CHF 500'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le réaménagement de la rue de l'Avenir entre la rue de la Serre et la rue du Parc.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements et sera amorti au taux de 5.3 %.

Article 3.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 4.- Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution des travaux relatifs au réaménagement de la rue de l'Avenir.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente La secrétaire
Sylvia Morel Anne Monard